

tement pas membres du Conseil des droits de l'homme. On peut donc penser que le fiasco de la session 2006 de l'assemblée générale de New York était préméditée de longue date. Ce faisant, l'autorité du tout nouveau conseil des droits de l'homme de Genève, en charge de la question globale des droits humains, est fortement remise en cause.

On comprend aisément que le désespoir ai pu gagner les rangs des défenseurs des droits humains et plus particulièrement des droits des peuples autochtones. La décision de l'assemblée générale des Nations unies laisse en effet dans l'expectative la plus complète quant à l'existence un jour d'un instrument normatif reconnaissant les droits et libertés fondamentaux des peuples autochtones dans le monde.

Rappelons que le projet de déclaration était déjà un texte de compromis entre les visions autochtones des droits de l'homme et celle des États-nations. Toute nouvelle concession sur ce texte serait pour les autochtones inacceptable.

Note :

³ Docip, Up Date 75

Une lueur d'espoir subsisterait toutefois, car une session de l'assemblée générale des Nations unies de New York devrait se réunir au mois de septembre pour sans doute fixer un calendrier ou un ordre du jour concernant les "amples consultations" voulues par cette institution lors du vote de novembre 2006.

La suspension du G. T. P. A.

Une mauvaise nouvelle ne venant jamais seule, ceux qui pensaient pouvoir passer une partie du mois d'août sur les rivages du lac Léman à Genève pour le traditionnel rassemblement du GTPA vont être déçu, puisque, nous venons de l'apprendre, le fameux rassemblement Genevois n'aura pas lieu cette année, une première depuis 1982.

Il est vrai que depuis l'adoption en juin 2006 du projet de déclaration des droits des peuples autochtones par le conseil des droits de l'homme, la légitimité du

maintien du GTPA était en question. En effet, on pouvait se demander si le mandat groupe de travail n'était pas arrivé à son terme, ayant atteint un des principaux objectifs qu'il s'était fixé: la rédaction d'un instrument normatif universel consacré aux peuples autochtones.

Par ailleurs, avec l'*Instance Permanente* créée à New-York, le maintien du GTPA est désormais aux yeux de certains considéré comme un doublon dans les institutions des Nations unies, non indispensable en ces temps de restriction budgétaire.

On ne sait pas encore s'il s'agit d'une simple suspension ou d'une suppression définitive. Sur place, on se veut plus rassurant. Certains voient dans la non tenue du GTPA les prémices de la création d'une nouvelle structure, un organe composé d'experts en droit autochtone, directement rattaché au Conseil des Droits de L'Homme des Nations unies, et qui en quelque sorte continuerait le travail du GTPA, mais en comité plus restreint et à un niveau plus élevé dans la hiérarchie onusienne³.

Cette initiative, si elle était retenue, aurait alors le grand mérite de redonner au Conseil des Droits de L'Homme l'autorité qu'il a perdu en matière de droit des peuples autochtones depuis le camouflet infligé par l'assemblée générale au mois de novembre dernier.

Elle éviterait également le recentrage de la problématique autochtone sur le seul continent américain, au bénéfice des autochtones du continent européen, ceux du nord notamment.

Rien n'est sûr donc, et l'on devrait être fixé définitivement sur le sort du GTPA au mois de décembre 2007. Nul doute que le rôle et l'influence des défenseurs des populations autochtones seront déterminants d'ici là.

Cyril Costes
Avocat, Commission juridique d'ICRA

Brèves autochtones

Et les Metyktire apparurent...

En mai, un groupe d'indigènes vivant jusqu'alors en isolement volontaire est entré en contact avec le monde extérieur. Cela s'est passé dans le Nord de l'état de Pará au Brésil. Les indigènes ont marché pendant cinq jours et parcouru plus de cent kilomètres à travers la dense forêt amazonienne ; ils ont traversé la frontière du Mato Grosso et sont arrivés à l'improviste dans un village des indiens Kayapó.

Il est important de signaler que ce contact n'a pas été le résultat d'une décision librement prise. C'est une incursion d'exploitants forestiers sur leur territoire qui a obligé ce groupe à fuir et à entreprendre cette longue et dure traversée jusqu'au village.

Il s'agit d'un groupe de 87 indiens *Metyktire* (un sous-groupe des Kayapó), qui avaient été initialement contactés en 1950 mais qui avaient décidé à l'époque de retourner dans la forêt ; depuis, ils ont toujours vécu en isolement volontaire.

D'après les rapports, le premier contact a été fait par deux hommes qui ont produit des sons devant l'une des maisons du village et qui ont été vus par deux jeunes gens. Une fois surmontée la méfiance mutuelle suscitée par cette rencontre inattendue, le reste du groupe est entré peu à peu dans le village Kayapó.

Par précaution, il a été décidé que seuls les membres du village pourraient avoir des contacts avec les *Metyktire*, pour éviter la contagion de maladies contre lesquelles ils n'ont pas de défenses immunitaires. Le village est habité par des indiens de la même ethnie qui, dans les années 50, avaient décidé d'établir des contacts avec les blancs. Le leader du village, Megaron Txucarramae, qui est également délégué auprès de la FUNAI (Fondation nationale indigène du Brésil), est l'interlocuteur des nouveaux venus. D'après la FUNAI, on ne sait pas encore s'il y a d'autres *Metyktire* dans la forêt, blessés ou morts, ou qui n'aient pas encore décidé d'en sortir.

On croyait que les *Metyktire* avaient disparu ; personne ne savait où ils étaient. Ils ont été accueillis avec beaucoup de joie par les Kayapó, avec des chants et des danses. D'après les récits, les *Metyktire* parlent une version plus pure du *mebengokré* (la langue des Kayapó), ils sont grands et forts, ils portent les cheveux longs et le "botoque" (un disque de bois inséré dans la lèvre inférieure).